

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 février 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition par la communauté urbaine de Lyon, en vue de l'élargissement du chemin de la Croix-Berthet à Oullins, d'une parcelle de terrain de 116 mètres carrés dépendant d'une propriété appartenant à la commune d'Oullins.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ladite parcelle serait acquise à titre gratuit, étant précisé que la Communauté urbaine ferait procéder à divers travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété en cause, notamment la reconstruction d'une clôture au nouvel alignement, travaux évalués à environ 220 000 F ;

B - Propose d'approuver ce document, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit document ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve ce document et autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

2° - La dépense relative à ces travaux sera imputée au compte 231 510 - fonction 64.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,